

|                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA CANTON DE VILLEFORT<br/>SAMEDI 1<sup>er</sup> MARS 2025 A 14H00 A LA SALLE POLYVALENTE</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**ORDRE DU JOUR**

- Bilan moral 2024
- Bilan financier 2024
- Rapport d'activité 2024
- Orientations
- Projets
- Informations diverses

14h : ouverture de l'assemblée générale.

Nombre de votants : 38

**Rapport moral et d'activité :**

L'année a été mitigée sur pas mal de plan.

**Les moins :**

- Au niveau de la pêche, les intempéries ont fortement perturbé le début de saison, épisode cévenol, cote du Lac trop haute pour la pêche. Le mois de Juillet maussade et la désertion des touristes ont fortement impacté la vente de cartes comme vous le verrez par la suite.
- Nous n'avons pas pu mener le projet de revitalisation des lacs. Nous avons pour le moment abandonné l'idée du fait des prix pratiqués et de la difficulté à trouver ces poissons en pisciculture. On s'orienterait vers la protection des poissons déjà dans le lac.
- Au niveau du rallongement du No Kill mouche sous le camping, nous avons dû revenir aux limites de l'ancien No Kill mouche à la demande de Mr le Maire pour calmer la fronde d'un petit groupe de personnes habituées du camping et pêcheurs de Prévenchères. Je crois qu'ils n'ont pas compris la nécessité de préserver les truites de nos rivières, quand toutes les études montrent la diminution de l'espèce dans le monde.

Le rapport du WWF « pour des rivières vivantes » indique **44% de baisse des populations de truites de rivière en 2 décennies, dans les Cotes d'Armor 64% des truites ont disparu en 10 ans, et plus près de nous sur l'Altier sur 271 truites recensées en 2022 il en restait 87 en 2024.**

**De plus et pour rappel :** Un des objets de l'association est de participer à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole

La mise en place de No Kill est bien en lien direct avec cet objectif. N'en déplaise aux grincheux, nous continuerons dans ce sens.

Ils servent aussi à la reproduction et donc à toute la rivière. Nous travaillons pour l'avenir des rivières.

**Les plus :**

Il y a eu quand même des satisfactions,

- la fin du projet Chassezac, la création d'un nouveau site internet. Nous avons demandé une subvention de fonctionnement auprès des communes et le département pour remettre en route les APN et la garderie. Cela a été fait. Nous remercions les mairies concernées et le département pour leurs aides.
- nous avons poursuivi les déversements dans le cadre défini avec la Fédération pour 2024.
- malgré tout nous restons à peu près au même niveau de vente de cartes.

Le rapport moral est mis au vote :

Pour : 38

Abstention : 0

Contre : 0

## Bilan financier 2024

### Bilan financier 2024:

| charges                                         | montant        | produit                                                                   | montant        |
|-------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>60-achat</b>                                 | <b>3121,8</b>  | <b>70- ventes de produits finis prestataires de services marchandises</b> | <b>130</b>     |
| 604 achat d'études et de prestations de service | 600            | 706 prestations de service                                                | 0              |
| 606 achat non stockés de mat et fournitures     | 371,8          | 707 vente de marchandises                                                 | 130            |
| 607 achat de marchandise                        | 2150           | 708 produits des activités annexes                                        | 0              |
| <b>61-services extérieurs</b>                   | <b>0</b>       | <b>74-subventions d'exploitation</b>                                      | <b>2300</b>    |
| 613 location                                    | 0              | com com                                                                   | 0              |
| 618 divers                                      | 0              | -                                                                         | -              |
|                                                 |                | region                                                                    | 0              |
|                                                 |                | -                                                                         | -              |
|                                                 |                | département                                                               | 400            |
|                                                 |                | -                                                                         | -              |
| <b>62-autres services extérieurs</b>            | <b>474,46</b>  |                                                                           |                |
| 622 rémunérations intermédiaires et honoraires  | 100            | commune                                                                   | 1900           |
| 623 publicité                                   | 0              | -                                                                         | -              |
| 625 déplacement,missions,indem des bénévoles    | 172,3          | autres recettes                                                           | 0              |
| 626 frais postaux et de télécommunications      | 85,64          | -                                                                         | -              |
| 627 services bancaires                          | 116,52         |                                                                           |                |
| <b>63-impôts et taxes</b>                       |                | <b>75-autres produits de gestion courante</b>                             | <b>8027,2</b>  |
| 631 impôts et taxes sur rémunération            |                |                                                                           |                |
| 635 autres impôts et taxes                      |                |                                                                           |                |
| <b>64-charges de personnel</b>                  | <b>0</b>       |                                                                           |                |
| 641 rémunérations                               |                |                                                                           |                |
| 645 charges sociales                            |                | <b>76- produits financiers</b>                                            | <b>0</b>       |
| 648 frais professionnels (déplacement)          |                | revenus de placement                                                      | 0              |
| <b>65-autres charges de gestion courante</b>    | <b>2498,4</b>  |                                                                           |                |
| <b>66-charges financières</b>                   |                |                                                                           |                |
| <b>67-charges exceptionnelles</b>               |                | <b>78-reprises sur amortissements et provision</b>                        | <b>0</b>       |
|                                                 |                | provisions antérieures                                                    | 0              |
|                                                 |                | report de subvention non utilisée                                         | 0              |
| <b>total</b>                                    | <b>6094,66</b> | <b>total</b>                                                              | <b>10457,2</b> |

Resultat 4362,54

Fait à : villefort

le: 31/12/2024

Signature:

### 1. **Déversement**

Nous avons déversé dans le lac de Villefort 6 lâchers plus un déversement de truitelles dans le Chassezac

- Déversement : 3500kg de truites
- AEC: 2980 kg dont 181 grosses
- Farios : 500 kg

Déversement : 35000 truitelles compensation EDF pour Chassezac (le barrage de PUYLAURENT)

### 2. **Fin du projet Chassezac.**

L'année 2022 nous avait permis de créer les différents parcours avec l'obtention de tous les baux de pêche.

L'année 2023 l'ouverture des parcours, la pose des passages de clôture et la demande de subventions pour les aménagements prévus au projet 2024 réalisation de tous les aménagements, panneaux d'informations, tables de pique-nique abritées

### 3. **La mise en place des APN**

Nous avons proposé 2 après midi pendant les vacances de Pâques. Nous avons ouvert à 10 stagiaires. Et nous avons eu 8 stagiaires participants.

L'activité a été encadrée :

- une demi journée : par Rémi Vernier, guide professionnel avec comme accompagnateur Mr Madera et Mr Gimenez
- l'autre demi journée : par Grégory Richard, animateur fédéral, et Theo stagiaire BPJEPS loisir pêche avec comme accompagnateur Mr Madera et Mr Gimenez

### 4. **La garderie**

2 gardes, Mr **Angosto Jérôme** et Mr **Poncelain Dominique** ont été formé pour exercer. Ils prendront du service en 2025.

On doit encore leur acheter la tenue règlementaire, mais c'est la Fédé qui centralise les commandes. Cela avait été budgétisé sur 2024 par les différentes subventions. L'achat est reporté sur le budget 2025.

### 5. **La création d'un site internet appartenant à l'AAPPMA**

Nous avons confié la tâche à un WEBMASTER, qui est en train de nous le créer.

C'est assez long car nous devons créer et faire parvenir toutes les informations.

Il devrait être opérationnel pour l'ouverture de la pêche.

La moitié du prix de la création du site a été versée. Il reste l'autre moitié qui sera versée en 2025, à la mise en ligne du site.

### 6. **Règlement intérieur de l'AAPPMA du canton de Villefort**

Le bilan financier est mis au vote

Pour : 35

Abstention : 3

Contre : 0

# Budget prévisionnel 2025:

## Budget prévisionnel 2025:

| charges                                         | montant      | produit                                                                   | montant      |
|-------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>60-achat</b>                                 | <b>9450</b>  | <b>70- ventes de produits finis prestataires de services marchandises</b> | <b>50</b>    |
| 604 achat d'études et de prestations de service | 2450         | 706 prestations de service                                                | 0            |
| 606 achat non stockés de mat et fournitures     | 7000         | 707 vente de marchandises                                                 | 50           |
| 607 achat de marchandise                        | 0            | 708 produits des activités annexes                                        | 0            |
| <b>61-services extérieurs</b>                   | <b>0</b>     | <b>74-subventions d'exploitation</b>                                      | <b>1930</b>  |
| 613 location                                    | 0            | com com                                                                   | 330          |
| 615 entretien et réparation                     | 0            | -                                                                         | -            |
| 616 assurance                                   | 0            | region                                                                    | 0            |
| 618 divers                                      | 0            | -                                                                         | -            |
|                                                 |              | département                                                               | 400          |
| <b>62-autres services extérieurs</b>            | <b>1940</b>  | -                                                                         | -            |
| 622 rémunérations intermédiaires et honoraires  | 600          | commune                                                                   | 1200         |
| 623 publicité                                   | 0            | -                                                                         | -            |
| 625 déplacement,missions,indem des bénévoles    | 1040         | autres recettes                                                           | 0            |
| 626 frais postaux et de télécommunications      | 150          | -                                                                         | -            |
| 627 services bancaires                          | 150          |                                                                           |              |
| <b>63-impôts et taxes</b>                       |              | <b>75-autres produits de gestion courante</b>                             | <b>7500</b>  |
| 631 impôts et taxes sur rémunération            |              | cotisation permis                                                         | 7500         |
| 635 autres impôts et taxes                      |              | cotisation partenaires                                                    | 0            |
| <b>64-charges de personnel</b>                  | <b>0</b>     | sponsor                                                                   | 0            |
|                                                 |              | dons                                                                      | 0            |
| 641 rémunérations                               |              |                                                                           |              |
| 645 charges sociales                            |              |                                                                           |              |
| 648 frais professionnels (déplacement)          |              |                                                                           |              |
| <b>65-autres charges de gestion courante</b>    | <b>3000</b>  | <b>76- produits financiers</b>                                            | <b>0</b>     |
| 658 cotisation statutaire                       | 2000         | revenus de placement                                                      |              |
| 658 comission dépositaire                       | 1000         |                                                                           |              |
| <b>66-charges financières</b>                   |              | <b>78-reprises sur amortissements et provision</b>                        | <b>4910</b>  |
|                                                 |              | report de subvention non utilisée                                         | 550          |
| <b>67-charges exceptionnelles</b>               |              | provisions antérieures                                                    | 4360         |
| <b>total</b>                                    | <b>14390</b> | <b>total</b>                                                              | <b>14390</b> |

Resultat 0

Fait à: le:

Signature:

Le budget prévisionnel est mis au vote

Pour : 38

Abstention : 0

Contre : 0

## Les orientations

1. **mettre en place des mesures pour la préservation des poissons :**
  - a Mettre en place une réglementation pour préserver les poissons du lac pour 2026
  - b Mettre en place des parcours No Kill
  - c Augmenter encore le nombre de gardes
2. **mettre en place des mesures pour l'accueil des pêcheurs :**
  - a Avoir un local pour l'AAPPMA, et pour l'école de pêche
  - b Permettre l'accès au lac pour les pêcheurs en bateau
  - c Permettre un accès facilité pour les pêcheurs handicapés
  - d Nettoyage des berges
3. **mettre en place des mesures pour développer la pêche sur le canton de villefort**
  - a Amener les jeunes à la pêche
  - b Amener les femmes à la pêche
4. **mettre en place des moyens de communication**
  - a Organiser des évènements
  - b Promouvoir la pêche sur le canton de Villefort

Les orientations sont mises au vote :

Pour : 38

Abstention : 0

Contre : 0

## Les projets :

Tous les projets que nous vous proposons, verront le jour si des personnes veulent s'en occuper. L'AAPPMA en développera quelques-uns que nous considérons comme prioritaire.

### Orientation 1

1. **Mettre en place une réglementation pour préserver les poissons du lac pour 2025**

Propositions : *votre avis est consultatif mais non définitif*

**5 truites**

**dont une de plus de 40cm**

**Proposition 1 :**

- 23cm pour les arcs en ciel
- Remise à l'eau obligatoire pour les christivomer, les lacustres
- 1 fario avec une taille fenêtre de prélèvement entre 40-50

**Proposition 2 :**

- 23cm pour les arcs en ciel Remise à l'eau pour les farios, christivomer, lacustres

**Proposition 3 :**

- Statut quo

La proposition est mise aux voix : le statu quo est retenu

Le nombre de truites dans le lac n'augmentera pas cette année. La fédé ne peut pas car limité en quantité. Nous n'avons pas le budget pour acheter à une autre pisciculture.

**2. Mettre en place des No Kill :**

- sur l'Altier au niveau de Maison Blanche
- sur le Chassezac-Altier entre le barrage de Villefort et Pieds de Borne

**3. Augmenter encore le nombre de gardes**

**L'objectif étant de créer une brigade de gardes afin d'avoir une réelle présence sur le terrain et de permettre des rotations plus fréquentes**

- Mr Zanolli devrait faire la formation qu'il n'a pas pu faire cette année  
Recherche d'autres volontaires
- Mr Tournaire Jérôme s'est porté volontaire

**Orientation 2**

**1. Acheter un chalet pour en faire notre local AAPPMA**

- Qui servirait à nos réunions, à l'entrepôt du matériel de pêche pour les APN et les archives.
- Qui serait un abri pour l'APN, en cas de mauvais temps.  
Le problème rencontré est de trouver un emplacement  
Le projet a été validé. Mr Broquéri, gérant de l'accueil pêche propose de nous laisser le local que nous avons pendant les périodes hors juillet-août

**2. Mettre à l'étude la réalisation d'une mise à l'eau sur le lac de Villefort.**

Réaménager la mise à l'eau des jets ski. La mise à l'eau de la pisciculture présente des dangers du fait des intempéries  
Mr Darnoux Pierre c'est porté volontaire pour s'occuper du projet

**3. Essayer de réaliser le ponton PNR au Castanet**

- les places de parking pour les handicapés ont été restaurées
- on a l'accord verbal de la com com  
Mr Madera va finaliser le projet et le soumettre à la fédération pour la demande de subvention auprès de la FNPF

**4. Mettre en place de journées de nettoyage des berges**

**• Sur le lac de Villefort**

Le foyer rural propose une journée de nettoyage du bord du lac de Villefort le 24 mai 2025 avec des animations à mettre en place pour une journée festive

Réunion prévue le 10 mars à 18h à la COM COM.

Mr Soppelsa Eric s'est proposé pour participer à la réunion du 10 mars

**• sur le lac du Rachas**

Un groupe s'est constitué : Mme Sabine Malachane, Mr Stephan Malachane, Mr Christophe Vedel, Jassin

- **Sur les rivières :** la journée de nettoyage des berges est fixée au 29 mars 2025.

- **Parcours du Chassezac**

Débroussaillage des accès à la rivière le 29 mars

Possibilité d'une autre journée au printemps

La journée de nettoyage des berges est fixée au 29 mars 2025

### **Orientation 3**

#### **1. Mise en place de l'APN pour 2025**

Nous allons continuer avec Rémi VERNIER

Nous avons décidé d'ouvrir l'activité à 10 ou 12 enfants. Pour cela il faut un accompagnateur avec Rémi.

Mr Rambert, Mr Madera, Mr Gimenez se sont portés volontaires. Mais si d'autres personnes veulent s'impliquer, ce sera volontiers.

Les dates des stages :

- 9 Avril
- 7 Mai
- 21 Mai
- 4 Juin
- 18 Juin
- 2 Juillet

Les activités seront sur le lac.

Sur le lac, les techniques envisagées sont :

- Pêche au coup
- Pêche au feeder
- Pêche aux leurres

Mr Vernier fournira le matériel pour la pêche au coup et le leurre.

On a décidé de demander 15€ pour les 6 après midi et dégressif en fonction du nombre d'enfants.

Nous allons acheter des cannes feeder pour l'école de pêche financées en partie par les subventions 2024 et la subvention demandée dans le cadre du CEL.

**Devis pêche évasion : 961.30 €**

#### **2. Mettre en place une journée « pêche au féminin »**

Cette journée va permettre aux femmes de :

- Découvrir la pêche
- Apprendre d'autres techniques de pêche
- Partager avec d'autres pêcheuses

Cette journée sera encadrée par Mr Gimenez, pour la pêche à la mouche, Mr Madera pour la pêche au feeder ou au coup, plus une autre personne pour la pêche au lancer

On peut étendre à d'autres techniques lancer, coup mais il nous faut des volontaires pour encadrer : Mr Tournaire pour la pêche au lancer.

La date n'a pas encore été fixée.

### **Orientation 4**

#### **1. Organiser une compétition float tube sur le Rachas**

Nous proposons d'organiser une compétition float tube sur le Rachas ;

Les objectifs poursuivis sont :

- Promouvoir le Lac
- Partager un moment de convivialité
- Pour le moment, personne ne s'est porté volontaire.

2. **Alimenter le site internet** : <https://aappma-villefort48.fr>

- Mettre en place une personne ressource qui centraliserait les infos provenant de l'AAPPMA, des pêcheurs, les transformerait en articles et les transmettrait au Webmaster

3. **Faire un film sur les nouveaux parcours à Prévenchère**

Un budget est prévu à cet effet. Une personne s'est portée volontaire pour faire des petits films sur les rivières et lacs de l'AAPPMA

4. **Trouver une personne qui voudrait s'occuper de la com**

- Se mettre en relation avec la presse locale. Ecrire de articles pour la presse locale (ça peut être les mêmes que pour le site).  
Pour le moment, personne ne s'est porté volontaire.

Les projets sont mis au vote :

Pour : 38

Abstention : 0

Contre : 0

## Informations diverses

- **Dates d'ouverture**

- Ouverture générale sur les rivières et les lac de Puylaurent, Charpal, Pied de Borne et Roujanel: du 08 mars au 21 septembre 2025
- Ouverture du lac de Villefort : **8 février au 26 octobre**

- **Tarif cartes 2025**

Les tarifs 2025 sont donc arrêtés comme suit :

Personne majeure : 90 €  
Découverte femme : 40 €  
Personne mineure : 20 €  
Enfant – de 12 ans : 6 €  
Hebdomadaire : 40 €  
Journalière : 14 €

- **L'arrêté préfectoral**

- Pour la pêche en Lozère : hameçons simples , doubles ,triples sans ardillon sur les cours d'eau
- Pour les no kill : hameçons simples sans ardillon
- Suppression des différents types de parcours no kill au profit de parcours « toutes techniques »: appât artificiel seulement

- **Réciprocité avec l'Ardèche**

La fédération a mis une carte interdépartementale entre la Lozère et l'Ardèche.

**Pour les pêcheurs ils gagnent quelques euros, Pour l'AAPPMA c'est une perte d'adhérents en plus de la perte de permis liée au fait de pouvoir pêcher sur le domaine public sans carte Lozère.**

On nous promet des mesures compensatoires mais rien n'est défini et surtout on ne nous dit pas comment on va pouvoir vérifier le nombre de permis que nous perdons.

En fait le projet a été voté, sans l'accord des 2 AAPPMA limitrophes et sur la base de quelques lignes et un schéma !!!

L'AAPPMA a voté contre, non pas qu'elle soit contre la réciprocité mais parce que le projet présenté au moment du vote laissé apparaître trop d'interrogations. Et comme on nous a dit c'est ça ou rien, nous avons répondu « rien ».

- **Agrandissement du territoire de l'AAPPMA**

L'AAPPMA de Florac nous propose de récupérer le versant sud du Mont Lozère : le secteur de Vialas avec le Luech, le Rieutord

A la demande de savoir si l'assemblée était favorable ou pas, personne n'a émis d'avis négatif.

La séance est levée à 17h00.

Le Président

Le Secrétaire